



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **15 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2531

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport développement durable de la Métropole de Lyon - Edition 2017**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 novembre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 18 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguot, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mmes Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), Laurent (pouvoir à M. Butin), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à Mme Crespy), MM. Blache (pouvoir à M. Rantonnet), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Fromain), M. Passi, Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), M. Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

Conseil du 15 décembre 2017**Délibération n° 2017-2531**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Rapport développement durable de la Métropole de Lyon - Edition 2017**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Eléments de contexte

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 et son décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011 soumettent les collectivités territoriales à la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Le rapport développement durable 2016 concluait sur les nouveaux défis à relever par la collectivité pour poursuivre son développement dans une approche durable (changement climatique, raréfaction des ressources naturelles, équilibres sociaux, préservation de la santé, etc.).

Sur cette base, l'édition 2017 propose un nouveau cadre stratégique de développement durable. Il s'inscrit dans la continuité de l'Agenda 21 et en cohérence avec les politiques publiques menées par la Métropole de Lyon (éducation, insertion, accès à la culture, cohésion sociale, aménagement durable, éco-citoyenneté, etc.) pour apporter des réponses aux défis de demain. Ce nouveau cadre stratégique s'appuie sur un dispositif d'observation du territoire renouvelé.

II - Un cadre stratégique renouvelé

Le territoire est un système aux multiples composantes qui se transforme en réaction et sous l'effet des crises (démographiques, économiques, environnementales, numériques, etc.) qu'il subit.

La prise en compte des défis environnementaux s'impose désormais comme un enjeu majeur pour porter le développement des territoires et garantir le bien-être des habitants. Elle a pour corollaire la nécessaire et régulière anticipation et adaptation des territoires à des bouleversements environnementaux majeurs dont les effets ne sont pas prévisibles.

A cet effet, la Métropole propose un nouveau cadre stratégique de développement durable qui s'organise autour de 2 axes structurants :

- la résilience du territoire :

- . métabolisme urbain et dépendance aux ressources naturelles non renouvelables,
- . réponses aux crises en cours (climat, biodiversité, risques naturels et technologiques) ;

- la santé-environnement ou comment prendre en considération les sources de pollution qui concourent à l'altération de la santé des individus.

Ce nouveau cadre a pour objectif de donner de la cohérence aux politiques publiques déjà mises en œuvre : climat, biodiversité, risques naturels et technologiques, air, bruit, etc.

1° - La résilience du territoire

La résilience du territoire traduit une posture nouvelle qui implique un changement de perception de l'avenir et des crises dont il est porteur. Cette notion met l'accent sur la pérennité des systèmes territoriaux et sur leur capacité à résister et à s'adapter. Il s'agit de s'adapter aux incertitudes, de penser l'action et ses impacts sur le long terme, de penser le sens et les conditions du bien-être et du vivre-ensemble mais également d'évaluer et de protéger les savoirs. La résilience convoque des temps longs et l'anticipation des transitions. En ce sens, la diversité des activités, des fonctions, des populations, etc. augmente les capacités d'adaptation et de mutation du territoire.

Fort de ces éléments, un focus sur les défis environnementaux que devra relever le territoire métropolitain a été réalisé. Il ressort que les éléments saillants de vulnérabilité environnementale de la Métropole portent principalement sur la pression des ressources naturelles renouvelables (eau, sol, air, ressources biologiques, biomasse, etc.) et non renouvelables (matières premières minérales et combustibles fossiles). À titre d'exemple, nous pouvons citer comme conséquences de cette pression les tensions sur le captage d'eau principal de Crépieux-Charmy, l'artificialisation des sols, la pollution de l'air, la perte de biodiversité, le réchauffement climatique, la surexploitation des ressources renouvelables, l'épuisement des matières premières et des ressources fossiles, etc.

Ces éléments de vulnérabilité environnementale affectent directement et profondément notre écosystème urbain. La qualité et l'attention portées à la préservation des ressources, conditionneront à terme le développement du territoire et ce, afin de maintenir les fonctions vitales (respirer, se nourrir, s'hydrater, etc.), les grandes fonctions urbaines (se loger, travailler, se déplacer, consommer, se divertir, etc.) et d'en garantir l'accès au plus grand nombre dans une double logique de production de richesse et d'amélioration du bien-être des habitants.

En développant les capacités de résilience de son territoire, la Métropole réduira la dépendance de ce dernier à l'égard des ressources naturelles non renouvelables. Dans cette perspective, la Métropole développe des politiques publiques et met en synergie l'ensemble des acteurs du territoire pour répondre aux défis environnementaux.

a) - Métabolisme urbain et soutenabilité : la vulnérabilité aux matières premières ou comment réduire la dépendance matérielle de l'économie lyonnaise ?

"Le métabolisme urbain constitue un ensemble de transformations et de flux de matière et d'énergie intervenant dans le cycle de vie d'une zone urbaine. La ville est alors représentée comme un écosystème composé de sous-systèmes, concentre un noyau de transferts de flux de matière et d'énergie qu'il utilise et transforme pour satisfaire ses besoins, maintenir sa stabilité ou étendre son influence. Ces flux sont dégradés sous forme de déchets, de nuisances et d'énergie dissipée" (Métropolisation, forme urbaine et développement durable Bochet et Cunha -2003-).

Intrants essentiels au développement de nos sociétés, les matières premières (énergies fossiles, minéraux non métalliques, minéraux métalliques, biomasse) apparaissent comme les fondements du développement économique et du bien-être des habitants.

A l'heure où tensions et pénuries se multiplient sur bon nombre de ces matières premières, les institutions internationales se mobilisent sur cet enjeu. Ainsi, l'Union européenne a adopté en 2010 sa "feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources". De même, un groupe d'experts scientifiques indépendants (le Panel international des ressources ou International resource panel) a été créé en 2007 par l'ONU pour aider les pays à utiliser les ressources naturelles de manière durable et soutenable (équivalent du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat -GIEC- sur la question du changement climatique). Prévu dans le cadre de la loi française relative à la transition énergétique et à la croissance verte de 2015, un projet de plan de programmation des ressources (pour mieux appréhender les enjeux de dépendances de l'économie française aux ressources naturelles et produire des recommandations pour la réduire) a été finalisé et mis en concertation au printemps 2017.

A l'instar des grandes métropoles européennes (Genève, Barcelone, Glasgow), la Métropole de Lyon a investi un nouveau chantier prospectif pour évaluer la vulnérabilité de son territoire et anticiper les effets de la pression sur les matières premières, afin de proposer des politiques de résilience adaptées.

En effet, le développement de notre territoire repose sur une consommation massive de matières premières souvent issues de territoires éloignés. L'augmentation de cette consommation et l'épuisement progressif de ces ressources naturelles peuvent entraîner des conséquences économiques importantes (volatilité et augmentation des prix). Orienter les modes de production et de consommation vers une économie plus sobre en ressources naturelles est un enjeu majeur pour garantir l'attractivité et la pérennité de l'activité économique de la Métropole.

"Le maintien et la transformation du socle productif et industriel de l'aire métropolitaine est un choix politique fort. Il induit nécessairement de faire face aux enjeux d'économie de la ressource pour accompagner la nécessaire transition écologique de l'industrie lyonnaise et en faire une opportunité d'innovation, de compétitivité et de résilience. La maîtrise des flux industriels (économie circulaire, métabolisme urbain, synergie flux urbains et industriels) permettra de réduire l'impact environnemental des activités de production (énergie, émissions, etc.) et d'en améliorer la résilience (matières premières)" (Extrait de la candidature de la Métropole à l'Appel à manifestation TIGA, 2017).

Une étude sur "l'empreinte matérielle" a été réalisée pour mesurer la dépendance de l'aire urbaine lyonnaise aux matières premières. Elle permet d'identifier et de caractériser les flux (directs et indirects) de matières premières mobilisées, consommées, transformées et rejetées à l'échelle de l'aire urbaine pour satisfaire la demande de biens et services des différents acteurs économiques (ménages, entreprises et administrations publiques).

La méthodologie expérimentée pour comprendre les impacts environnementaux générés par les flux directs et indirects de matières premières nécessaires au métabolisme urbain est déclinée pour la première fois à l'échelle d'une métropole. Elle conduit à se réinterroger sur nos modes de production et de consommation : comment accroître la part de l'alimentation consommée localement provenant d'activités agricoles et agro-alimentaires de proximité ? Comment améliorer l'efficacité des processus de production ? Comment favoriser l'utilisation de matériaux renouvelables de proximité ?

Il ressort de ces travaux que l'empreinte matérielle de l'aire urbaine lyonnaise est plus élevée (148 millions de tonnes -Mt- en 2015) que celle des autres aires urbaines françaises (Paris, Bordeaux, Lille, Grenoble, etc.). Ce résultat reflète les spécificités de l'économie lyonnaise à savoir un profil productif et exportateur plus affirmé, reposant en particulier sur des industries de processus (agro-alimentaire, chimie, etc.). Par ailleurs, le contenu en matières premières de l'économie lyonnaise est constitué aux 2/3 de ressources épuisables et non disponibles en France (énergies fossiles 61 Mt et minerais métalliques 33 Mt).

Les secteurs de l'économie lyonnaise qui génèrent ces importations et qui peuvent donc apparaître comme les plus vulnérables à la pression sur la disponibilité des matières premières sont l'industrie du raffinage, l'industrie chimique, la construction, l'industrie mécanique, métallurgique et électrique, l'industrie agroalimentaire. La méthodologie utilisée permet d'identifier pour les secteurs les plus vulnérables les gisements potentiels d'activités (potentiel de marché local en euros) et d'emplois (création d'emplois) que générerait la relocalisation de certains nœuds d'échanges au regard de leur empreinte matérielle.

Enfin, l'empreinte matérielle destinée uniquement à la consommation des habitants (14 tonnes/habitant) s'avère inférieure en région lyonnaise par rapport aux autres aires urbaines. Mais elle est supérieure au seuil de soutenabilité (8 tonnes/habitant) et à la moyenne mondiale (10 tonnes/habitant).

Sur la base de ces premiers résultats, il conviendra dès 2018 de partager et de diffuser ce socle de connaissances en interne et avec les acteurs du territoire pour co-produire une feuille de route opérationnelle. Cette dernière précisera :

- les principaux leviers et principes d'actions : la sobriété (maîtriser l'évolution des consommations de ressources), la proximité (exploiter de façon soutenable les ressources locales) et la circularité (développer l'économie circulaire),
- les secteurs prioritaires pour lesquels des chantiers seront à ouvrir (énergie, chimie, construction, métallurgie/mécanique, alimentation),
- le rôle à jouer par la Métropole (par exemple : animateur d'une communauté d'acteurs volontaires comme pour le plan climat ou producteur d'action publique comme pour le schéma directeur des énergies).

b) - Les politiques actuelles en réponse aux crises actuelles

De nombreuses politiques concourent déjà à l'engagement de la Métropole dans une stratégie de développement plus résilient du territoire. Au-delà des actions concernant le climat, la biodiversité et les risques que nous développerons ci-après, d'autres témoignent de cette volonté : le programme de développement économique 2016-2021, approuvé par délibération n° 2016-1513 du Conseil du 19 septembre 2016, et en particulier son axe 4 "Une Métropole entraînée"(cet axe vise à poursuivre un développement économique soucieux de l'environnement s'appuyant, notamment, sur l'économie circulaire et l'agriculture péri-urbaine), la prévention des déchets, le schéma directeur des énergies, la stratégie ressource en eau potable ou encore le projet métropolitain des solidarités, qui vise notamment à "promouvoir le vivre ensemble par l'inclusion sociale et urbaine de tous les habitants en mobilisant les nombreux leviers dont la Métropole dispose : habitat et logement, éducation, culture et sport, insertion et emploi, développement économique et attractivité, mobilité et environnement, aménagement urbain et politique de la ville".

Le défi du climat ou comment faire de la Métropole une métropole sobre en carbone ?

En 2007, la Communauté urbaine de Lyon, signataire en tant que "structure de soutien" du *Convention of mayors* ("Convention des maires" les engageant à s'inscrire dans les objectifs fixés par l'Union européenne pour 2020 et à adapter l'organisation des villes), s'est engagé dans le cadre de son plan énergie climat, à réduire d'ici 2020 de 20 % les rejets de CO2 (75 % pour 2050), de 20 % les consommations énergétiques et à consommer 20 % d'énergies renouvelables.

Atteindre ces objectifs permettra d'enrayer l'augmentation de la précarité énergétique, de préserver le développement économique dans un contexte de hausse des coûts de l'énergie, et aux villes d'offrir une qualité de vie préservée. Consciente qu'elle ne peut agir seule face à ce défi majeur, la Métropole a défini 3 échelles d'intervention dans le cadre de son plan climat énergie territorial :

- les activités et le patrimoine propres de l'institution (bâtiments et véhicules, marchés publics, équipements industriels d'assainissement et de traitement des déchets), qui représentent entre 1 et 5 % des gaz à effet de serre (GES) émis sur le territoire de la Métropole et un fort enjeu d'exemplarité,
- les politiques publiques mises en œuvre ou planifiées par la Métropole (urbanisme, déplacement des personnes, habitat social, développement économique), qui ont un impact sur environ 20 % des GES émis sur le territoire,
- toutes les autres activités du territoire (une partie des déplacements des biens et personnes, notamment en transit, activités économiques, construction et gestion des bâtiments à usage résidentiel, économique, d'intérêt général).

La politique de la Métropole en matière de climat améliore la résilience du territoire grâce à 2 leviers : la réduction des consommations d'énergie et émissions de GES pour répondre à la raréfaction des énergies fossiles et la politique d'adaptation pour anticiper les effets du changement climatique.

En novembre 2017, 10 ans après la reconnaissance des objectifs européens des "3 fois 20", la Métropole et ses 101 partenaires se sont réunis lors de la 5^e Conférence énergie climat et 3^e séminaire d'ensemble du schéma directeur des énergies, pour partager un point d'étape.

Entre 2000 et 2015, les émissions de GES du territoire ont baissé de 16 %, les consommations d'énergie de 9,5 % et la part d'énergie renouvelable et de récupération, produite sur le territoire, représente 6 % des consommations. Les actions du plan climat énergie territorial (PCET) en faveur de la mobilité, la rénovation énergétique des bâtiments, l'optimisation des processus industriels et les changements de comportements contribuent à cette évolution. Les efforts doivent être maintenus et amplifiés : le schéma directeur des énergies, qui a publié en 2017 son diagnostic et de premiers scénarii à horizon 2030, permettra d'identifier de nouveaux leviers.

Pour autant, si les actions pour limiter les effets du changement climatique sont bien engagées, la Métropole et l'ensemble des acteurs prennent désormais conscience qu'il ne sera pas possible d'inverser les conséquences des changements écologiques déjà en cours. À horizon 2070-2100, le territoire connaîtra la température moyenne annuelle de Madrid ou d'Alger selon l'intensité du changement climatique. C'est pourquoi, en 2017, le PCET intègre un volet "Adaptation au changement climatique" sous la forme de 5 axes stratégiques pour apprendre à vivre avec les effets de cette crise écologique.

Indispensable pour maintenir le développement de notre territoire, cette anticipation des effets à venir n'en est pas moins difficile. En effet, les actions d'adaptation doivent s'engager dès maintenant, sans connaître avec précision l'ampleur de l'aléa, qui dépend directement de la réussite des politiques de lutte contre les GES. Elle demandera donc aux décideurs politiques une prise de décision en situation d'incertitude.

Le défi de la biodiversité ou comment préserver et valoriser au quotidien un paysage de qualité indispensable au bien-être des habitants ?

En matière de trame verte et bleue (42 % des espaces métropolitains), le territoire de la Métropole possède des atouts quantitatifs et qualitatifs, du fait de sa situation géographique et de son histoire. Ces espaces se caractérisent par une grande diversité de milieux (vallées fluviales, vallons, massif calcaire, plateaux, etc.) favorisant une grande diversité d'espèces animales et végétales (1 219 espèces de flore vasculaire, 143 espèces d'oiseaux nicheurs, 57 espèces de mammifères, etc.).

Pour garantir un réseau écologique préservé et valorisé, la Métropole intègre les enjeux de sauvegarde du patrimoine naturel et paysager de la planification à la gestion. Les politiques métropolitaines en faveur de la biodiversité s'appuient sur une meilleure connaissance de la biodiversité (centre de ressources, observatoire de la flore remarquable), sur la préservation de la trame verte et bleue, sur la valorisation et la gestion d'un réseau écologique fonctionnel (réseau des projets nature-espaces naturels sensibles, préservation des corridors écologiques, etc.), sur un juste équilibre entre développement urbain et protection des espèces et des habitats, sur l'éducation à l'environnement et sur la découverte du territoire (30 sentiers naturels, 14 grands parcs, etc.).

La préservation et le développement de la biodiversité, des espaces végétalisés, permettent de :

- limiter les crues et le ruissellement (capacité de stockage des zones humides, espaces d'infiltration des eaux pluviales, ralentissement des flux par les haies, etc.),
- limiter l'érosion des sols (réseau de haies, bandes enherbées, etc.),
- limiter la pollution de l'air et des sols par stockage du carbone et captation des micropolluants par les végétaux,
- limiter la pollution sonore (écran acoustique formé par la végétation),
- favoriser la pollinisation nécessaire à certaines productions agricoles,
- améliorer le confort thermique par la présence végétaux (ombrage, évapotranspiration, etc.),
- favoriser le bien-être et la santé des habitants (paysages, loisirs, etc.),
- offrir un vivier d'innovations technologiques biomimétiques ou bio-inspirées contribuant à réduire des risques environnementaux, etc.).

Le plan local d'urbanisme et d'habitat (PLU-H) intègre les enjeux liés à la préservation des continuités écologiques. Quant aux périmètres de protection des espaces naturels agricoles périurbains (PENAP) instaurés sur près de 10 000 hectares, ils permettent de conserver à très long terme la vocation agricole et/ou naturelle des terrains en cumulant outil de planification et programme d'actions.

Par ailleurs, le développement d'aménagements urbains multifonctionnels intégrant la nature (utilisation du végétal pour lutter contre les îlots de chaleurs, utilisation des eaux pluviales pour rafraîchir la ville, etc.), le maintien d'un équilibre entre le territoire naturel agricole et le territoire urbain pour conserver la fonction nourricière du territoire (exploitations agricoles péri-urbaines, circuits courts, jardins collectifs, etc.) ou encore le maillage "végétal" du territoire (22 % du territoire représentent des réservoirs de biodiversité : espaces récréatifs, liaisons vertes, parcs d'agglomération, espaces naturels périurbains) sont autant de révélateurs et de leviers de résilience portés par la Métropole.

Le défi des risques naturels et technologiques ou comment structurer la gestion des risques ?

"Les grandes agglomérations nationales, les mégapoles, les villes monde d'aujourd'hui et de demain font face à une grande variété de risques. Et elles sont désormais les cibles les plus exposées aux impacts des risques tant naturels que technologiques, de par leur accumulation de population, d'activités et de fonctions stratégiques. Des dispositifs préventifs sont élaborés par les pouvoirs publics. Mais la permanence d'un risque et celle de l'imprévisibilité de ses survenances, comme celle de ses effets conduisent, aujourd'hui, à côté des dispositifs classiques de prévention, à faire appel aux processus de résilience" (La sécurité des capitales, La Documentation française, 2012).

Inondations, transport et stockage de matières dangereuses, présence d'industries à risques ou éboulements : un tiers de la population de la Métropole est soumise aux contraintes liées aux risques naturels ou technologiques. Ces contraintes conditionnent le développement urbain et économique du territoire.

La politique publique de la Métropole en matière de gestion des risques majeurs est ainsi largement occupée par la mise en œuvre des plans de préventions des risques technologiques (PPRT). On dénombre 10 PPRT qui totalisent une dépense publique et privée de l'ordre de 140 M€ sur les 8/10 ans à venir et pour laquelle la part de la Métropole est de l'ordre de 40 M€.

Quatre axes dans la mise en œuvre des PPRT permettent d'ouvrir cette politique publique sur des champs transversaux, inclusifs, au service des habitants de nos territoires :

- l'engagement d'une politique transversale en matière d'amélioration de l'habitat, regroupant la protection face aux risques et les dispositifs classiques d'amélioration de l'habitat,
- l'engagement des habitants et des acteurs économiques des territoires exposés aux risques (campagnes d'information et de sensibilisation, réalisation de diagnostic de vulnérabilité pour les entreprises exposées, etc.),
- le développement de coopérations territoriales sur la gestion des risques majeurs (mutualisation d'outils méthodologiques, actions du Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles et des risques dans l'agglomération lyonnaise -SPIRAL-, coopération entre les collectivités et gestionnaires des grandes plateformes industrielles en France, etc.),
- l'amélioration de la connaissance des risques sur notre territoire, pour en suivre l'évolution et évaluer les effets des politiques publiques mises en place.

Par ailleurs, la Métropole se doit d'approfondir la connaissance des risques majeurs sur son territoire et de suivre les effets des politiques publiques dédiées à cette thématique. En effet, environ 20 % du territoire de la Métropole se situe en zones inondables. Plus de 30 % des habitants de la Métropole sont exposés soit en zone inondable, soit en zone de risques technologiques. Au-delà de ces chiffres globaux, la connaissance des populations et des territoires les plus vulnérables face aux risques majeurs est un enjeu pour guider, orienter et évaluer les politiques publiques en la matière. La mise en place d'un "observatoire des risques" nécessaire et complémentaire aux observatoires développés à l'échelle de la Métropole (santé-environnement, développement durable, etc.) répondra à ces objectifs.

2° - La santé des Grands Lyonnais, enjeu prioritaire des politiques urbaines

"La santé est un état de bien-être complet physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité". Cette définition est inscrite au préambule de 1946 à la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Cette définition de l'OMS n'a pas été modifiée depuis. Elle implique que tous les besoins fondamentaux de la personne soient satisfaits, qu'ils soient affectifs, sanitaires, nutritionnels, sociaux ou culturels et du stade de l'embryon (voire des gamètes) à celui de la personne âgée.

Dans un contexte plus récent lié à la montée en puissance des thématiques environnementales et menant au concept de développement durable, l'environnement réapparaît comme un élément clé de la santé. Cette évolution répond aussi à une aspiration des populations occidentales pour davantage de bien-être.

a) - La stratégie santé-environnement

Les enjeux de santé et d'environnement sont étroitement liés. En effet, la santé est déterminée par nos facteurs génétiques, nos comportements individuels mais également par des facteurs environnementaux. À titre d'exemple, l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, les poussières ou le bruit auxquels nous sommes exposés ou encore les conditions du bâtiment dans lequel nous vivons ou travaillons sont autant de facteurs qui peuvent influencer notre santé car ils interagissent avec notre corps.

La Métropole souhaite s'emparer de la santé-environnement en ne se limitant pas uniquement à un volet environnemental mais dans une prise en charge transversale du sujet (comme Paris, Nantes, Villeurbanne). Cette approche est rendue possible car elle dispose désormais d'un spectre de compétences élargi qui contribuent directement ou indirectement à un meilleur environnement (eau, assainissement, déchets, agriculture, espaces publics, qualité de l'air, bruit, îlots de chaleur, etc.) et qui, dans le registre de ses actions médicales et sociales, interfèrent directement avec la santé environnementale (personnes âgées-personnes handicapées, petite enfance, enfance et famille, santé publique, protection maternelle et infantile, accès et maintien dans le logement).

La notion de santé-environnement implique de prendre en considération toutes les sources de pollution ou d'exposition susceptibles de concourir à l'altération de la santé des individus, à la fois en considérant la totalité des voies d'exposition à un polluant ou une nuisance et, quand cela est possible, leurs interactions. Cela permet de proposer une nouvelle approche de la santé environnementale, à la fois plus forte et plus ancrée sur les territoires.

En se dotant d'une stratégie santé-environnement, la Métropole, à l'horizon 2018, vise à :

- offrir une agglomération favorable à la santé de chacun,
- utiliser, renforcer les actions fondées sur les compétences de la Métropole, tout en les articulant entre elles,
- travailler en partenariat avec les acteurs du territoire.

Un diagnostic de la santé et de l'environnement de ses habitants a été réalisé en 2017. Il a permis de repérer les facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des Grands Lyonnais et de préfigurer l'élaboration du plan d'actions qui sera décliné en lien avec les politiques publiques de la collectivité.

On peut noter ainsi que l'espérance de vie au sein de la Métropole (82,9 ans, période 2009-2013) est globalement plutôt meilleure que celle de la France et de la Région mais avec des disparités sur le territoire métropolitain. 20 % de la population de la Métropole est considérée comme population particulièrement sensible aux expositions environnementales du fait de leur âge (moins de 5 ans ou plus de 65 ans). Une exposition à ces tranches d'âges a des effets plus marqués qu'à d'autres périodes de la vie.

L'artificialisation de la Métropole est importante (56 % de sa superficie), ce qui place la Métropole de Lyon en 2^e place après celle de Paris. L'artificialisation des sols favorise les îlots de chaleur urbains qui ont eux-mêmes une conséquence sur la santé des habitants soumis à ces fortes chaleurs. L'artificialisation est aussi en lien avec les écoulements des eaux et les risques d'inondation.

Ce diagnostic, décliné à partir de l'état des lieux élaboré pour le 3^e plan régional de santé environnement (PRSE), a été complété par une approche géographique et thématique plus fine. Il a été réalisé en interaction avec les différents travaux d'observatoires métropolitains (observatoire santé-social notamment) et intègre également un benchmark sur les démarches menées par d'autres territoires. Il permet également de croiser les conclusions produites avec les actions métropolitaines déjà engagées dans le cadre des politiques publiques (aménagement, eau, air, bruit, etc.) et des plans d'actions à venir (projet métropolitain des solidarités, contrat métropolitain de santé, etc.). L'élaboration du plan d'action courant 2018 sera conduite selon une démarche participative associant les services de la Métropole concernés et les partenaires extérieurs.

b) - Des actions en matière de santé-environnement déjà mises en œuvre

La Métropole développe depuis de nombreuses années des actions en lien avec la santé-environnement dans le cadre de ses différentes politiques publiques : aménagements prenant en compte la mobilité active ou la place de la biodiversité, alimentation (projet agro-environnemental et climatique (PAEC), équilibre nutritionnel, etc.). Plusieurs plans emblématiques témoignent de cet engagement.

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement

Depuis plusieurs années, l'OMS affirme que l'exposition au bruit constitue une menace pour la santé. Ainsi, les actions menées dans ce plan visent à réduire le nombre de personnes exposées à de forts niveaux de bruit et à augmenter le pourcentage des métropolitains vivant dans des zones calmes ou apaisées (il est actuellement de 52 %). Elles portent, notamment, sur la réduction du bruit à la source et la résorption des situations critiques. À titre d'exemple, nous pouvons citer le programme de lutte contre les points noirs du bruit et l'intégration de la problématique du bruit dans le PLU-H.

Le plan oxygène

La qualité de l'air est une des principales préoccupations des Grands Lyonnais, pour laquelle la Métropole a engagé depuis de nombreuses années différentes actions : investissement dans l'offre de transports en commun (1 milliard d'euros prévu entre 2015 et 2020), extension du réseau de pistes cyclables à 1 000 kilomètres d'ici à 2020, aides à la rénovation thermique (30 M€ sur le mandat). Malgré ses efforts, l'agglomération lyonnaise subit des dépassements des seuils réglementaires en moyenne annuelle pour le dioxyde d'azote (NO₂) et les particules fines (PM) (en 2016, NO₂ : 47 700 habitants exposés ; PM 10 : 90 % de la population exposée à la moyenne annuelle supérieure au seuil de l'OMS). La Métropole a donc pris l'initiative, en juin 2016, du plan oxygène pour proposer de nouvelles actions plus structurantes avec, notamment, une prime pour le renouvellement du chauffage au bois non performant (fonds d'aides financières de 2,8 M€ entre 2017 et 2020), le lancement d'une démarche d'innovation numérique en faveur de la qualité de l'air ou encore le lancement de la concertation préalable à la création d'une zone de faibles émissions (ZFE) en novembre 2017.

III - Vers un nouveau dispositif d'observation

Dans le cadre du nouveau mandat 2015-2020 et de l'élargissement de ses compétences à celles du Département, la Métropole investit de nouveaux axes stratégiques comme la santé environnementale, l'adaptation au changement climatique (plan climat), la qualité de l'air (plan oxygène), la dépendance vis-à-vis des matières premières (étude sur l'empreinte matérielle de l'économie), l'alimentation, qui participent de la démarche globale de renouvellement de la stratégie de développement durable de la collectivité autour des notions de soutenabilité, de transition et de résilience du territoire.

Si l'enjeu du changement climatique est aujourd'hui partagé, certaines problématiques écologiques émergentes, de la globalisation et de l'accélération des impacts des activités humaines sur la biosphère (modification des écosystèmes, épuisement des ressources, etc.) nécessitent une meilleure compréhension. Les collectivités locales ont la responsabilité de faciliter la prise de conscience et l'accompagnement au passage à l'action des acteurs du territoire pour relever ces nouveaux défis.

Dans ce contexte, l'évolution du dispositif d'observation du développement durable du territoire de la Métropole qui avait été développé en 2009 s'avérait indispensable. Ainsi, en 2016, la Métropole s'est engagée dans la refonte de son observatoire de développement durable afin de mieux intégrer ces phénomènes de transformation contemporains observés à l'échelle mondiale et facteurs potentiels de vulnérabilité qui affectent localement le territoire, mais aussi les notions de soutenabilité, de transition et de résilience du territoire, qui questionnent l'approche du développement durable.

Ce dispositif renouvelé d'observation du territoire vise à :

- faciliter la compréhension et l'appropriation collective des enjeux de développement durable,
- produire des éléments d'aide à la décision, en fournissant des éléments d'analyse pour permettre, notamment, d'anticiper les évolutions et de mesurer la capacité du territoire à faire face aux transitions environnementales, sociales, économiques, et démographiques engagées.

Deux "sphères" structurent ce dispositif d'observation du développement durable :

- la première vise à comprendre les interactions entre l'Homme et son environnement (la durabilité écologique). Comment le développement du territoire impacte-t-il notre environnement et les ressources locales et globales ? Parmi la dizaine d'indicateurs sélectionnée pour illustrer la durabilité écologique figure l'empreinte écologique, celle de la Métropole est légèrement inférieure à celle de la France (4,9 hectares globaux/habitant contre 5,1) mais elle est en revanche un peu supérieure à Barcelone ou Naples. Ces résultats ne doivent pas faire oublier que, pour répondre aux exigences de soutenabilité en matière d'usage des ressources mondiales, la Métropole devrait considérablement réduire son empreinte écologique : si chaque habitant de la Terre vivait comme un Grand Lyonnais, il faudrait près de 3 planètes pour répondre de manière pérenne aux besoins de la population mondiale,

- la deuxième "sphère" porte sur les rapports entre l'Homme et la société (développement humain) avec une série d'indicateurs qui s'attachent à répondre aux questions suivantes : le développement du territoire est-il équitable ? Où et sur quoi subsiste-t-il des inégalités ? Le territoire offre-t-il une bonne qualité de vie aux habitants ? Sont-ils en bonne santé ? Quelles sont les disparités territoriales observées ? Parmi les indicateurs sélectionnés pour illustrer cette seconde sphère, figure l'indice de développement humain local (IDH₂ = moyenne entre 3 composantes relatives à l'espérance de vie, à l'accès à l'éducation et au niveau de richesse). Calculé pour la 3^e fois, l'IDH₂ de la Métropole est globalement en hausse (0,82) et reste supérieur à celui de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (0,80) ainsi qu'à l'IDH national (0,78).

Enfin, pour une approche concrète de l'observation du développement durable du territoire, l'outil intégrera 7 grandes fonctions territoriales analysées au travers de leurs interactions en termes de durabilité écologique et de développement humain : habiter la Métropole, se déplacer et transporter, alimenter la Métropole, protéger et prendre soin, créer de la valeur, travailler et vivre dignement dans la Métropole, se ressourcer et se recréer dans la Métropole.

Il sera finalisé fin 2018 et devrait compter, à terme, une soixantaine d'indicateurs.

IV - Conclusion

Le cadre stratégique de développement durable renouvelé permettra, dès 2018, d'insuffler une nouvelle dynamique et d'engager un dialogue au sein de l'institution et avec les acteurs du territoire autour de nouveaux défis et de nouveaux outils.

Par ailleurs, il est complété par une démarche d'éco-responsabilité inscrite dans la feuille de route de l'administration. Cette dernière affirme la volonté d'exemplarité de la Métropole dans une dynamique de changements de comportement impliquant tous les agents individuellement et collectivement pour contribuer à la diminution de l'impact environnemental de l'activité de la collectivité. Diffuser une culture partagée pour développer l'autonomie de chacun et ses capacités d'action en faveur d'une transition écologique et solidaire constitue un enjeu majeur pour l'institution ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

Prend acte de l'édition 2017 du rapport développement durable de la Métropole de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2017.